

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-765869

154641

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09982

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SERBOUTI MOHAMMED

30.01.1972

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0767669931

Total des frais engagés :

1352.00

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

14 JAN 2023

Nom et prénom du malade :

SERBOUTI SARA

Age : 08ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

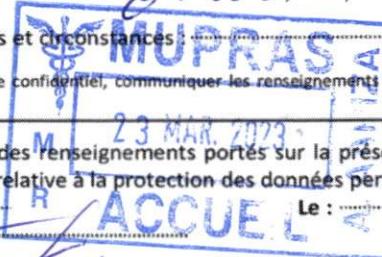
Enfant

Nature de la maladie :

Rice de zygomaticum

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



23 MAR 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 03/03/2023 Le : 1/1/2023

Signature de l'adhérent(e) :

TRAFI

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 JAN 2023	CS		250.00	INP : 054477736
				P.D. BAKRIM Mohamed OPHTHALMOLOGUE
				Ladies et Chirurgie des Yeux
				10, rue de la République - 20000 TUNISIE

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
<i>F. Espace optique Particien optométriste El. Othmane Bloc 57 N°928 Casablanca 100 / 05-18 8550249</i>	17/02/2023					1100,13	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

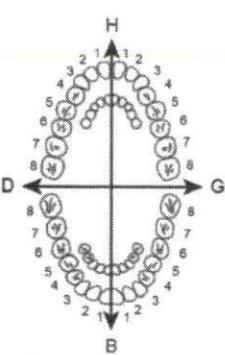
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b> <input type="text"/>
				<b>FIN D'EXECUTION</b> <input type="text"/>

O.D.F.  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



#### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession



**Dr Mohamed BAKRIM**

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

\* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



**الدكتور محمد باكريم**

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية ل أمراض العيون

Casablanca, le .....

14 JAN 2023

الدار البيضاء، في

SERBOUTI SARA

Y

VL OD = +1,75 sph

OC = +2,00 sph

VTAH, asymétriques + Monture

H CORRECTOR coll. 36 / ( ) 006.

Espace optique  
opticien optométriste  
Sidi Othmane Bldc 57 N° 98  
Casablanca  
06.30.00.60.00 / 06.61.85.07.49

Dt. BAKRIM Mohamed  
OPHTALMOLOGUE  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura  
Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدوارة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

# فضاء البصريات

## Espace Optique

Sidi othman Bloc 57 N°98 CASABLANCA

Tél.: 06 3000 6000 / 06 6185 0749

سيدي عثمان بلوك 57 رقم 98 - الدار البيضاء

Date : 12/02/2023

Client : INIF SERBOUT SARL

V.Loin ORMA AR

	SPH	CYL	AXE	Prix
OD	+1.25	/	/	3.00
OG	+2.50	/	/	3.00

V.Pres .....

	SPH / ADD	CYL	AXE
OD	2	2	<del>Space Optique Anticien optométriste Sidi Othman, bloc 57, n°98 Casablanca 06.30.00.60.00 / 06.61.85.07.49</del>
OG	2	2	

MONTURE	PLASTIQUE
VERRES	ORMAR

Arreter la présente facture à la somme de :

Total

3500 Dhs